



A l'attention des représentants du Ministre et du Directeur général des ressources humaine au CHSCT ministériel de l'Éducation nationale.

Madame,
Monsieur,

Les représentants FSU au CHSCTMEN tiennent à vous faire part de l'inquiétude de nombreux personnels au sujet de l'épisode caniculaire annoncé par Météo France pour cette semaine.

Le sujet des épisodes de chaleur excessive avait été abordé en CHSCT ministériel en juin 2017. L'avis alors adopté n'a pas été suivi de solutions concrètes. Mais il avait été rappelé les obligations de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels et annexé au PV de ce CHSCT les dispositions du code du travail concernant les températures et l'aération des locaux. Nous tenons à rappeler à ce sujet qu'en situation de travail ordinaire les salles de classe ne répondent déjà pas aux normes d'aération des locaux professionnels.

Nous avons bien vu que des recommandations ont été adressées aux directeurs et directrices d'écoles et aux chefs d'établissement pour prévenir les effets de la canicule. Mais nous avons de nombreux exemples qui nous permettent de dire que certaines des recommandations les plus importantes ne pourront pas être mises en œuvre faute de conditions matérielles adéquates.

Les situations où la santé des personnels comme celle des élèves sera affectée risquent d'être nombreuses alors même que le système de secours et de soins sera mobilisé pour d'autres populations à risques. Nous vous alertons aussi au sujet des personnels dont l'état de santé justifierait un droit de retrait plutôt qu'un arrêt de travail qui serait frappé du jour de carence. Les personnels qui justifieraient d'un suivi médical particulier si la médecine de prévention avait les moyens de ses obligations, doivent pouvoir être mis en sûreté plutôt que d'être exposés à une chaleur excessive en présence d'élèves qui risquent d'être difficiles à gérer pour la même raison.

Dans le premier degré, les problèmes vont être nombreux et disparates selon les communes. Dans le second degré l'organisation du brevet jeudi et vendredi est une source notable de préoccupations. Dans certains bâtiments des services administratifs où aucune possibilité de protection-prévention n'est possible, les agents risquent d'être exposés durablement du fait de leur planning hebdomadaire.

En tout état de cause, il nous semble que parallèlement aux préconisations du ministère qui relèvent de la prévention secondaire, des mesures de prévention primaire pourraient être mises en œuvre pour éviter d'avoir à gérer des situations supplémentaires de crise.

Convaincus que vous partagez nos préoccupations, nous restons à votre disposition pour échanger sur les mesures envisagées par le ministère dans cette situation exceptionnelle.

La délégation FSU au CHSCTMEN
Paris, le 24 juin 2019